

---

## RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

### 1. Dénomination du médicament vétérinaire

VETIVEX 9 MG/ML SOLUTION POUR PERFUSION POUR BOVINS, CHEVAUX, CHIENS ET CHATS

### 2. Composition qualitative et quantitative

Un ml contient :

Substance(s) active(s) :  
Chlorure de sodium 9 mg

.....

Sodium : 150 mmol/litre  
Chlorure : 150 mmol/litre

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

### 3. Forme pharmaceutique

Solution pour perfusion.  
Solution limpide et incolore.

### 4. Informations cliniques

#### 4.1. Espèces cibles

Bovins, chevaux, chiens et chats.

#### 4.2. Indications d'utilisation, spécifiant les espèces cibles

Ce produit est administré aux bovins, aux chevaux, aux chiens et aux chats par perfusion intraveineuse pour traiter une déshydratation. Il peut être utilisé pour corriger une hypovolémie due à un choc ou une maladie gastro-intestinale (notamment si les animaux présentent une alcalose métabolique, par exemple, dans le cas de vomissements persistants ou de déplacements de caillette chez les bovins). Il peut permettre de combler les besoins normaux en fluides et électrolytes dans les cas où les fluides ne peuvent pas être administrés par voie orale.

#### 4.3. Contre-indications

Aucune.

#### 4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

#### 4.5. Précautions particulières d'emploi

##### i) Précautions particulières d'emploi chez les animaux

Le produit ne doit être utilisé que si la solution est limpide et sans particule visible et si l'emballage n'est pas endommagé.

Une surcharge en sodium peut survenir chez les animaux présentant une insuffisance cardiaque et/ou rénale. Il faut noter que l'excrétion de sodium peut être altérée suite à une opération chirurgicale/un trauma.

La perfusion intraveineuse implique un risque de thrombose.

Le produit doit être chauffé à environ 37°C avant toute administration de grands volumes, ou si le débit d'administration est élevé, afin d'éviter tout risque d'hypothermie.

Ce produit ne doit pas être utilisé plus longtemps que nécessaire pour corriger et maintenir un volume circulant. Une utilisation inappropriée/excessive pourrait aggraver l'état de l'animal ou générer une acidose métabolique.

Respecter les précautions d'asepsie.

## **ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux**

Aucune.

## **iii) Autres précautions**

Aucune.

### **4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)**

Des débits de perfusion excessifs peuvent entraîner une nervosité, des râles pulmonaires humides, une tachycardie, une tachypnée, un jetage nasal, une toux, des vomissements et de la diarrhée.

### **4.7. Utilisation en cas de gravidité, de lactation ou de ponte**

A utiliser sous le contrôle d'un vétérinaire.

### **4.8. Interactions médicamenteuses et autres**

Aucune connue.

### **4.9. Posologie et voie d'administration**

Voie intraveineuse.

Le volume et le débit de perfusion dépendent des conditions cliniques, des insuffisances existantes chez l'animal, des besoins d'entretien et des pertes persistantes.

Ce produit permet généralement de corriger l'hypovolémie de 50 % en premier lieu (idéalement sur une période de 6 heures, mais plus rapidement si nécessaire), avant de réaliser un nouvel examen clinique.

Les insuffisances sont habituellement comprises entre 50 ml/kg (bénigne) et 150 ml/kg (sévère). Il est recommandé d'utiliser un débit de perfusion de 15 ml/kg/heure en l'absence de choc (étendue 5-75 ml/kg/heure).

En cas de choc, il est nécessaire d'appliquer des débits de perfusion initiaux élevés, allant jusqu'à 90 ml/kg/heure. Il est recommandé de ne pas utiliser un débit de perfusion élevé pendant plus d'une heure, à moins qu'une reprise de la diurèse n'ait été constatée. Le débit de perfusion maximum doit être diminué en cas de maladies cardiaque, rénale et pulmonaire.

### **4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire**

Contrôler l'élimination de ces fluides. L'administration d'un diurétique peut être nécessaire.

#### **4.11. Temps d'attente**

Bovins et chevaux :

- Viandes et abats : zéro jour.
- Lait : zéro heure.

### **5. Propriétés pharmacologiques**

Groupe pharmacothérapeutique : électrolytes.  
Code ATC-vet : QB05BB01.

#### **5.1. Propriétés pharmacodynamiques**

La perfusion intraveineuse permet de remplacer l'eau et les électrolytes si les fluides ne peuvent pas être administrés par voie orale. Il rétablit le volume extracellulaire (notamment le volume plasmatique total) et permet de corriger une alcalose métabolique, le cas échéant.

#### **5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques**

L'administration de la perfusion intraveineuse permet une distribution rapide. Les composants de la solution de perfusion seront métabolisés et excrétés par les mêmes voies que les substances dérivées de sources alimentaires normales.

### **6. Informations pharmaceutiques**

#### **6.1. Liste des excipients**

Eau pour préparations injectables

#### **6.2. Incompatibilités**

Aucune connue.

#### **6.3. Durée de conservation**

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 18 mois.  
Le produit doit être utilisé immédiatement et ne doit pas être stocké après ouverture.

#### **6.4. Précautions particulières de conservation**

A conserver à une température ne dépassant pas 25°C.  
Ne pas congeler.

#### **6.5. Nature et composition du conditionnement primaire**

Poche pour perfusion en polychlorure de vinyle enveloppé avec du polypropylène  
Tailles des paquets : poches de perfusion individuelles de 100 ml, 500 ml, 1 000 ml et 2 000 ml, toutes fournies avec une notice, ou boîtes de 50 x 100 ml, 20 x 500 ml, 10 x 1 000 ml, 4 x 2 000 ml.  
Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

**6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments**

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

**7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché**

Dechra Limited  
Dechra House  
Jamage Industrial Estate  
Talke Pits  
Stoke-on-Trent  
Staffordshire  
ST7 1XW  
Royaume-Uni

**8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché**

FR : **FR/V/5283516 8/2013**

Poche de 100 ml  
Poche de 500 ml  
Poche de 1000 ml  
Poche de 2000 ml  
Boîte de 50 poches de 100 ml  
Boîte de 20 poches de 500 ml  
Boîte de 10 poches de 1000 ml  
Boîte de 4 poche de 2000 ml

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

BE : BE-V442041

**9. Date de première autorisation et de renouvellement de l'autorisation, le cas échéant**

Date de première autorisation: 21/08/2013

**10. Date de mise à jour du résumé des caractéristiques du produit**

02/12/2014

A ne délivrer que sur ordonnance vétérinaire.